

Précisions sur la qualité de l'eau

La D.D.A.S.S. tient à faire le point concernant la qualité de l'eau à la Désirade.

Tous les ans, la D.D.A.S.S. publie un bilan de la qualité des eaux distribuées dans le département. Ce bilan est largement diffusé, comme en témoigne la plaquette "Eau potable en Guadeloupe, situation en 1995", très commentée dans les médias.

Par ailleurs, les textes prévoient l'affichage périodique en mairie des résultats d'analyses. Donc, depuis des années, la surveillance des eaux de distribution en Guadeloupe est réalisée dans la transparence. Le suivi de la qualité de l'eau porte sur la mesure des paramètres bactériologiques, organoleptiques et physico-chimiques définis par la réglementation (décret du 3 janvier 1986 modifié). Ces analyses, comme toute analyse, doivent être interprétées dans leur globalité et dans le temps. Pour une population de 1800 habitants, 18 prélèvements sont prévus annuellement par la réglementation.

A la Désirade, 19 prélèvements ont été faits en 1995 et 13 en 1996 (la surveillance a donc été particulièrement renforcée). Les prélèvements en 96 ont été faits par un technicien de la DDASS venant de Pointe-à-Pitre.

Outre les analyses courantes prévues par la loi, la DDASS a procédé à des analyses complémentaires en bactériologie (recherche de vers et salmonelles), elle a aussi demandé au laboratoire de la ville de Paris (CRECEP) de réaliser des analyses physico-chimiques plus complètes (cytotoxicité, recherches de métaux lourds...).

En 1995, 100% des pré-

dépassements ont été observés pour le PM par rapport à la limite de 9 fixée par la réglementation française. Toutefois, la limite maximale de 9,5 figurent dans la directive européenne n°80-778 du 15 juillet 1980, n'a jamais été dépassée. En 1996, l'ensemble des résultats indique une eau globalement de bonne qualité bactériologique. Quelques contaminations microbiologiques ont été relevées en particulier sur les prélèvements effectués suite à la vidange du château d'eau, (semaine du 14 au 21 août), les légères contaminations ont été dues à des coliformes et streptocoques fécaux, (germes non pathogènes).

Les résultats des analyses effectuées par le laboratoire de la ville de Paris sur les paramètres chimiques ont été conformes aux normes de qualité et n'ont pas mis en évidence de toxicité particulière des eaux. L'examen attentif de l'ensemble des résultats permet de montrer que les dépassements de normes observés peuvent être qualifiés d'incidents par rapport aux exigences de qualité. En aucun cas ces épisodes ne peuvent expliquer, ni par leur fréquence, ni par leur niveau, un quelconque phénomène épidémiologique.

En conclusion, durant les années 1995 et 1996, l'eau distribuée à la Désirade était de qualité satisfaisante, ci-joint le tableau complet des résultats d'analyses, ils seront soumis, ainsi que l'ensemble des résultats départementaux, au prochain conseil départemental d'hygiène, pour information et avis.

Une conférence de presse se tiendra prochainement où

FRANCE-ANTILLES

du 22-2-97

page n° 2

